



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 18-21 novembre 2024

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 29 octobre 2024	WFP/EB.2/2024/6-D/Add.1
Original: français	Rapports d'évaluation
	Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023)

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la réponse d'urgence du PAM aux crises prolongées au Sahel et dans d'autres pays d'Afrique centrale (2018-2023). L'évaluation portait sur l'action menée par le PAM de 2018 à 2023. L'équipe d'évaluation a formulé 6 recommandations principales et 13 recommandations subsidiaires, dont 5 sont d'ordre stratégique et 8 d'ordre opérationnel.
2. Il est indiqué dans la présente réponse si la direction du PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnatrice responsable:

Mme M. Van der Velden
Directrice régionale
Afrique de l'Ouest
courriel: margot.vandervelden@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2025</p> <p>1. Dans un contexte de besoins croissant en lien avec l'accentuation des conflits et de l'instabilité politique, qui se conjuguent à des facteurs structurels, la contraction des financements disponibles exige que le PAM renforce la priorisation de ses interventions d'urgence sur les besoins les plus aigus, et affine la conception et la mise en œuvre de son appui au relèvement et à la résilience des populations touchées par les conflits</p>	Bureau régional	Acceptée				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.1 Axer davantage les réponses d'urgence sur les besoins les plus aigus en soutenant notamment: i) des analyses plus dynamiques de la vulnérabilité; ii) des analyses plus fines visant à faciliter les arbitrages associés à une priorisation accrue des réponses (voir la recommandation 2.1); iii) une déclinaison par pays des orientations élaborées par le bureau régional en matière de priorisation.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2025)</p>	<p>Unités du bureau régional chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi (Équipe de direction des bureaux de pays et unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi ainsi que des programmes)</p>	<p>Acceptée</p>	<p>1. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et les bureaux de pays font partie intégrante du système régional d'analyse de la sécurité alimentaire et du système d'alerte précoce. La priorisation des réponses d'urgence est fondée sur les analyses du Cadre harmonisé/ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (CH/IPC), qui continueront à être effectuées deux fois par an (en novembre et en mars). Ces analyses serviront de base à la détermination de la vulnérabilité. Une fois achevées les analyses du CH/IPC, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest continuera à mener et à approfondir une analyse "Hotspot" conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires, afin de faciliter les arbitrages associés à une priorisation accrue des réponses. Le bureau régional mettra à jour cette analyse et en partagera les résultats au moins deux fois par an, afin de guider la mise à jour semestrielle de la stratégie de priorisation et d'intervention des bureaux de pays.</p>	<p>Unités du bureau régional chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi (Équipe de direction des bureaux de pays et unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que des programmes)</p>	<p>Juin 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			2. Les huit bureaux de pays seront appuyés et développeront des plans de priorisation guidant leurs réponses d'urgence concernant les besoins les plus aigus.	Équipe de direction des bureaux de pays et unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que des programmes Unités du bureau régional chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi	Décembre 2025	En cours
1.2 En coordination avec les acteurs internationaux (notamment les autres entités des Nations Unies) et nationaux, soutenir le renforcement de la conception et de la mise en œuvre d'actions de relèvement et de résilience auprès des populations ayant les besoins les plus aigus dans les zones fortement touchées par les crises sécuritaires et les conflits. Degré de priorité: élevé (Décembre 2025)	Unités du bureau régional chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unités des bureaux de pays chargées des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Acceptée	3. En s'appuyant sur les analyses existantes [par exemple, analyses intégrées du contexte, analyses Hotspot, etc.], mettre au point un paquet d'activités de relèvement et de résilience spécifique aux communautés destiné aux populations ayant les besoins les plus aigus dans les zones tampons et les zones touchées par les crises sécuritaires et les conflits, tout en tenant compte des considérations concernant l'accès humanitaire et la capacité de mise en œuvre du PAM et de ses partenaires sur plusieurs années.	Unités du bureau régional chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unités des bureaux de pays chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Travailler conjointement avec les services techniques gouvernementaux ainsi que les administrations et les communautés locales pour définir des activités de relèvement et de résilience conformes aux priorités nationales et aux besoins locaux.	Unités des bureaux de pays chargées des programmes (Unité du bureau régional chargée des programmes)	Décembre 2025	En cours
			5. La coordination avec les autres organismes des Nations Unies sera renforcée dans les domaines clés de la résilience et des systèmes alimentaires.	Unité du bureau régional chargée des programmes Unités des bureaux de pays chargées des programmes (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.3 Encourager un alignement des actions du PAM avec les systèmes nationaux de protection sociale réactifs face aux chocs, en priorisant les complémentarités avec d'autres acteurs. Tout en assurant la protection des données personnelles, soutenir les plateformes existantes en œuvrant en faveur de leur développement et de leur utilisation, et apporter un appui technique en vue de renforcer le traitement par ces systèmes nationaux des enjeux associés aux conflits, aux risques sécuritaires et aux besoins des personnes en situation de déplacement prolongé.</p> <p>Degré de priorité: moyen (Décembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)</p>	<p>Acceptée</p>	<p>6. Développer des directives opérationnelles régionales pour l'utilisation des registres sociaux aux fins du ciblage dans les programmes du PAM, notamment pour les réponses d'urgence.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)</p>	<p>Mars 2025</p>	<p>Non commencé</p>
			<p>7. Développer des directives opérationnelles régionales promouvant une harmonisation avec les systèmes de protection sociale pour répondre aux chocs.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)</p>	<p>Juin 2025</p>	<p>Non commencé</p>
			<p>8. Définir un plan pluriannuel de renforcement des systèmes de protection sociale dans les huit pays.</p>	<p>Équipe de direction des bureaux de pays et unités des bureaux de pays chargées des programmes (Unité du bureau régional chargée des programmes)</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2025</p> <p>2. Au-delà du programme de recherche associé à la stratégie de résilience intégrée et à la protection sociale et afin d'étayer la qualité des interventions, le plaidoyer et la gestion des risques, promouvoir un programme régional de recherche axé sur l'urgence, l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, l'anticipation, et une culture organisationnelle d'utilisation accrue des données probantes existantes.</p>	Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi	Acceptée				
<p>2.1 Promouvoir un programme de recherche régional, accordant la priorité à l'exploitation des données disponibles ou collectées à intervalles réguliers, tenant compte des spécificités de chaque pays et orienté vers la réponse aux crises et le relèvement.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Décembre 2025)</p>	Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi et unité régionale d'évaluation (Unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que des programmes) (Unité du bureau régional chargée des programmes)	Acceptée	1. Une consultation sera organisée sur les besoins et les lacunes en matière de production de données probantes sur la réponse aux crises et le relèvement. Cette consultation permettra d'établir un programme de recherche spécifique sur ces sujets.	Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unité du bureau régional chargée des programmes)	Juin 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
	(Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Unité chargée de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)		2. Mettre au point un programme de recherche régional, priorisant l'exploitation de données existantes ou régulièrement collectées, orienté vers la réponse aux crises et le relèvement.	Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unité du bureau régional chargée des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes) (Siège: Division de l'analyse, de la planification et de la performance)	Décembre 2025	En cours
2.2 Préciser les objectifs et les moyens en matière d'anticipation (analyse des tendances et des risques à long terme, scénarisation et réflexion prospective), préciser la répartition des responsabilités en interne au niveau de la région et des pays, et élaborer une stratégie de partenariat spécifique. Degré de priorité: élevé (Décembre 2025)	Unités du bureau régional chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que des programmes (Équipe de direction du bureau régional et unité du bureau régional chargée des partenariats) (Unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que des programmes) (Siège: Division de l'analyse, de la planification et de la performance)	Acceptée	3. Élaborer une stratégie opérationnelle régionale précisant les objectifs et les moyens en matière d'anticipation (analyse des tendances et des risques à long terme, scénarisation et réflexion prospective).	Unité du bureau régional chargée des programmes (Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Juin 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Mener des activités de formation à l'intention du personnel des bureaux de pays sur les conditions préalables à la mise en place de mesures d'anticipation, et organiser des exercices de simulation et des jeux de rôle pour améliorer la compréhension et préciser les rôles dans la mise en œuvre des outils de financement des risques climatiques (mesures d'anticipation, assurance climatique).	Unité du bureau régional chargée des programmes (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Juin 2026	Non commencé
			5. Élaborer une stratégie de renforcement des partenariats opérationnels et financiers dans le cadre de la gestion des risques climatiques.	Unité du bureau régional chargée des programmes Unité du bureau régional chargée des partenariats (Siège: Département des opérations liées aux programmes et Département des partenariats et de l'innovation)	Décembre 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.3 Appuyer l'utilisation accrue des connaissances en encourageant systématiquement l'exploitation par les plateformes de décision internes au PAM et par les partenaires coopérants des analyses et études produites par le bureau régional et les bureaux de pays ainsi qu'en partageant davantage les informations et connaissances avec les interlocuteurs gouvernementaux et les autres acteurs concernés, notamment dans un objectif de plaider (par exemple au sujet de l'acceptation des transferts de type monétaire, de la mobilisation de ressources, du ciblage et de la priorisation des réponses, entre autres).</p> <p>Degré de priorité: moyen (Décembre 2025)</p>	<p>Unités du bureau régional chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, des programmes, ainsi que des technologies (Unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que des programmes) (Siège: Division de l'analyse, de la planification et de la performance)</p>	Acceptée	<p>6. Mettre en œuvre les normes minimales en matière d'assurances à donner dans sept pays classés à haut risque.</p>	<p>Équipe de direction des bureaux de pays et unités des bureaux de pays chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unité du bureau régional chargée des opérations)</p>	Mars 2025	En cours
			<p>7. Examiner régulièrement au niveau des huit bureaux de pays les données probantes relatives aux programmes (telles que les analyses concernant les besoins, les résultats du suivi opérationnel), notamment pour ce qui est des réponses d'urgence par l'intermédiaire des groupes de travail internes, comme le Comité d'examen des indicateurs de suivi, et les mécanismes communautaires de remontée de l'information, afin de garantir que les décisions programmatiques font régulièrement l'objet d'un examen et sont fondées sur les données probantes collectées.</p>	<p>Équipe de direction des bureaux de pays et unités des bureaux de pays chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unités du bureau régional chargée des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes) (Siège: Division de l'analyse, de la planification et de la performance)</p>	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			8. Partager les analyses et études produites par le bureau régional et les bureaux de pays et les résultats issus de la sélection des modalités et des mécanismes de transfert (TMMS), des analyses Hotspot visant à faciliter les arbitrages associés à une priorisation accrue des réponses et des plans de priorisation opérationnels, avec les partenaires coopérants et les interlocuteurs gouvernementaux ainsi que les autres acteurs concernés dans les huit bureaux de pays.	Équipe de direction des bureaux de pays et unités des bureaux de pays chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unités du bureau régional chargée des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Décembre 2025	En cours
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2025</p> <p>3. Au vu des engagements pris par le PAM s'agissant des principes humanitaires et de l'évolution du contexte et des risques connexes concernant ses opérations et sa réputation, renforcer la capacité du PAM à se saisir des dilemmes associés aux principes humanitaires dans la région et poursuivre les efforts visant à garantir l'accès.</p>	Siège: Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale	Acceptée				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.1 Mettre en place un protocole permettant aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays de demander au Siège un positionnement officiel et un appui organisationnel lorsqu'il faut s'attaquer à des dilemmes hautement sensibles assortis de risques élevés.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Juin 2025)</p>	<p>Siège: Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Équipe de direction du bureau régional et unités du bureau régional chargées de la gestion des risques, ainsi que des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Cellule technique chargée de l'accès)</p>	<p>Acceptée</p>	<p>1. Compte tenu des processus définis dans la politique de gestion globale des risques (2018) en matière de signalement des risques et des problèmes à l'échelon supérieur ainsi que des procédures opératoires normalisées en matière de suivi des risques arrêtées en 2021¹ par la Division de la gestion des risques, le Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale rappellera par les canaux officiels la nécessité de suivre les directives en matière de signalement des risques précisément pour les questions ayant trait aux principes humanitaires. En vertu de cette communication, les directeurs de pays confrontés à des difficultés importantes devront déterminer quels risques pèsent sur le respect de ces principes, en apprécier la gravité et évaluer la probabilité qu'ils se concrétisent, y compris à la faveur du processus annuel de planification et de l'examen à mi-parcours des registres des risques.</p>	<p>Siège: Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Équipe de direction du bureau régional et unités du bureau régional chargées de la gestion des risques, ainsi que des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Cellule technique chargée de l'accès)</p>	<p>Juin 2025</p>	<p>En cours</p>

¹ Le processus comprend un "arbre de décision" qui définit la marche à suivre pour communiquer à l'échelon supérieur les risques dépassant l'appétence pour le risque, ainsi qu'un modèle de rapport qui contient une section consacrée aux risques transmis aux bureaux régionaux et au Siège.

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.2 Mettre en place un programme d'apprentissage, de dialogue et d'appui aux bureaux de pays et aux acteurs locaux autour des principes humanitaires et de la négociation de l'accès aux niveaux national et régional en s'appuyant sur les outils et les guides mis au point en interne.</p> <p>Degré de priorité: moyen (Décembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités du bureau régional chargées de la sécurité, de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que de la gestion des risques) (Unités des bureaux de pays chargées des programmes, de la sécurité, de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que de la gestion des risques) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, et Cellule technique chargée de l'accès)</p>	Acceptée	<p>2. Renforcer et dynamiser les groupes de travail existants sur l'accès humanitaire au niveau régional et au niveau des bureaux de pays afin de faciliter l'échange et le partage des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne la sensibilité aux conflits, la responsabilité envers les personnes touchées et la coordination civilo-militaire.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités du bureau régional chargées de la sécurité, de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que de la gestion des risques) (Unités des bureaux de pays chargées des programmes, de la sécurité, de la recherche, de l'analyse et du suivi, ainsi que de la gestion des risques) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, et Cellule technique chargée de l'accès)</p>	Décembre 2025	En cours
			<p>3. Organiser des formations sur l'accès humanitaire et les principes humanitaires à l'intention des équipes et des partenaires coopérants dans les huit pays concernés.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes Unités des bureaux de pays chargées des programmes et de la sécurité</p>	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: décembre 2025</p> <p>4. Dans un contexte où les engagements et les exigences en matière de traitement des questions transversales se multiplient et se complexifient, renforcer le traitement des enjeux liés à la problématique femmes-hommes et à l'inclusion, à la responsabilité à l'égard des personnes touchées, à la protection et à la cohésion sociale en favorisant le travail en partenariat et en valorisant les atouts du PAM.</p>	Unité du bureau régional chargée des programmes	Acceptée				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.1 Concrétiser les ambitieux engagements pris par le PAM en matière de problématique femmes-hommes et de protection pour ce qui est des interventions d'urgence, en soutenant la mise œuvre opérationnelle de ces engagements par les bureaux de pays.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Décembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion et Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports)</p>	Acceptée	<p>1. Organiser des consultations avec chacun des huit bureaux de pays et des partenaires d'exécution sur la mise en œuvre des stratégies du PAM en matière de protection, de responsabilité à l'égard des personnes touchées, de sensibilité aux conflits et d'accès humanitaire.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes Unités des bureaux de pays chargées des programmes (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)</p>	Décembre 2025	Non commencé
			<p>2. Soutenir les huit bureaux de pays dans l'élaboration de leurs plans de mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes et de la politique en matière de responsabilité à l'égard des personnes touchées, et de leurs approches stratégiques et opérationnelles lors de la formulation des nouveaux plans stratégiques de pays.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion et Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports)</p>	Novembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.2 Orienter au niveau régional la poursuite et l'amplification des partenariats (avec les entités des Nations Unies et avec des associations et structures locales dans les pays) pour favoriser: i) la mutualisation des mécanismes communautaires de remontée de l'information quand cela est approprié; ii) le traitement des questions associées au pastoralisme, aux inégalités entre femmes et hommes, au handicap, à la jeunesse et à la protection.</p> <p>Degré de priorité: élevé (Décembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes, ainsi que de la recherche, de l'analyse et du suivi) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)</p>	Acceptée	<p>3. Mettre en œuvre les normes minimales en matière d'assurances à donner dans sept pays classés à haut risque, y compris celles concernant les mécanismes communautaires de remontée de l'information afin de s'assurer qu'ils sont accessibles à tous les groupes.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes Unité du bureau régional chargée du suivi (Unités des bureaux de pays chargées des programmes et du suivi)</p>	Mars 2025	En cours
			<p>4. Étudier la possibilité de mutualiser les mécanismes communautaires de remontée de l'information dans différents contextes et exploiter les enseignements tirés de l'usage des mécanismes de ce type mis en place avec d'autres institutions dans d'autres régions.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes Unité du bureau régional chargée du suivi (Siège, Département des opérations liées aux programmes, Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports)</p>	Décembre 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>5. S'assurer que les huit bureaux de pays utilisent l'analyse, la consolidation et l'exploitation des données issues des mécanismes communautaires de remontée de l'information afin de procéder à des ajustements programmatiques et de partager les principales conclusions avec les partenaires.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes Unités des bureaux de pays chargées des programmes et du suivi Unité du bureau régional chargée du suivi (Siège, Département des opérations liées aux programmes, Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports)</p>	Mars 2025	En cours
			<p>6. Veiller à ce que les nouveaux plans stratégiques de pays des huit bureaux de pays comportent des approches opérationnelles pour garantir l'inclusion des éleveurs, des populations répertoriées comme étant les plus vulnérables ou stigmatisées, et des personnes handicapées.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes) (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)</p>	Novembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.3 Appuyer l'utilisation de nouveaux indicateurs portant sur la sensibilité aux conflits dans l'ensemble des pays.</p> <p>Degré de priorité: moyen (Décembre 2025)</p>	<p>Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>Acceptée</p>	<p>7. Soutenir les huit bureaux de pays dans l'élaboration des plans d'action sur la sensibilité aux conflits, notamment sur la base de la méthode d'analyse transversale intégrée et d'évaluation des risques (I-CARA), incluant le suivi de l'indicateur CC 1.6 du Cadre de résultats institutionnels relatif à la sensibilité aux conflits.</p>	<p>Unité du bureau régional chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (Unités des bureaux de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>
			<p>8. Revoir les outils et processus de ciblage et de priorisation des réponses (dont les analyses du CH/IPC et les analyses Hotspot) et de la résilience (analyse intégrée du contexte) dans les huit bureaux de pays pour renforcer la sensibilité aux conflits et la sécurité climatique, en collaboration avec des partenaires de recherche (dont l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale).</p>	<p>Unité du bureau régional chargée des programmes Unités des bureaux de pays chargées des programmes et du suivi Unité du bureau régional chargée du suivi</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: décembre 2025</p> <p>5 Au vu des enjeux politiques et des possibles gain d'efficience et d'efficacité, s'assurer que les processus de gestion des partenariats définis par le Siège soient compatibles avec les engagements globaux du PAM en matière d'ancrage local (ou localisation) et inclure des objectifs d'autonomisation des acteurs locaux dans les stratégies régionales existantes.</p>	Unité du bureau régional chargée des programmes	Acceptée				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.1 Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en matière d'ancrage local, revoir les processus de sélection et de gestion des partenaires du PAM afin qu'ils soient des vecteurs de cet ancrage.</p> <p>Degré de priorité: moyen (Juin 2025)</p>	<p>Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Service chargé des garanties en matière d'exécution et Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (Siège: Bureau des services juridiques)</p>	Acceptée	<p>1. Achever et mettre en œuvre la nouvelle politique du PAM en matière d'ancrage local (en cours d'élaboration) en investissant dans des critères de sélection ciblés qui favorisent l'inclusion des entités locales grâce à des approches pragmatiques consistant notamment à leur donner un poids accru lors de la sélection des propositions ou à prévoir des critères supplémentaires spécifiant la nécessité d'associer des organisations communautaires.</p>	<p>Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Service chargé des garanties en matière d'exécution et Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (Siège: Bureau des services juridiques)</p>	Juin 2025	En cours
			<p>2. Grâce à l'utilisation d'un système transparent pour l'engagement des partenaires, couvrant l'établissement des rapports, la passation des contrats et la facturation, le PAM s'efforce de continuer à renforcer l'habileté numérique de ses partenaires et de leur fournir un accès aux données pour leur propre prise de décisions et le suivi.</p>		Décembre 2025	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.2 Inclure dans les stratégies régionales existantes des objectifs d'autonomisation des acteurs locaux dans le domaine de la gestion des crises alimentaires. Degré de priorité: moyen (Décembre 2025)	Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes) (Siège: Unité chargée des partenaires opérationnels, relevant du Service chargé des garanties en matière d'exécution et Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)	Acceptée	3. Élaborer une note d'orientation régionale sur l'autonomisation des acteurs locaux dans la gestion de crise, afin d'assurer graduellement et de façon harmonisée le transfert des compétences en matière de gestion des catastrophes, et soutenir les bureaux de pays dans la contextualisation et la mise en œuvre de cette note d'orientation.	Unité du bureau régional chargée des programmes Unité du bureau régional chargée du suivi Unité du bureau régional chargée de la chaîne d'approvisionnement	Décembre 2025	Non commencé
			4. Veiller à ce que les nouveaux plans stratégiques de pays des huit bureaux de pays comportent des approches opérationnelles visant à renforcer l'autonomisation des acteurs locaux dans le domaine de la gestion des crises alimentaires.	Unité du bureau régional chargée des programmes (Siège, Département des opérations liées aux programmes, et Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)	Novembre 2026	Non commencé
			5. Aider la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à assurer le renforcement des réserves stratégiques alimentaires afin d'accroître les moyens dont disposent les gouvernements en matière de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.	Unité du bureau régional chargée de la chaîne d'approvisionnement (Siège: Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)	Décembre 2025	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: juin 2025</p> <p>6. Dans un espace où des institutions chargées de l'intégration régionale jouent un rôle reconnu, élargir le champ de l'appui qu'apporte le PAM aux stratégies, aux mécanismes et aux instruments d'intervention desdites institutions vis-à-vis de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.</p>	<p>Équipe de direction du bureau régional et unités du bureau régional chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi, de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des programmes (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution) (Bureaux du PAM au Nigéria, au Niger et au Burkina Faso)</p>	Acceptée	<p>1. En s'appuyant sur son rôle essentiel dans le système régional de prévention et de gestion des crises alimentaires, le bureau régional travaillera à la mise en œuvre d'un plan d'appui stratégique aux institutions régionales [avant tout le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la CEDEAO] afin de renforcer les aspects suivants:</p>			
			<p>2. Analyse et gestion des crises alimentaires, au moyen d'un appui technique au CILSS et aux mécanismes de gestion existants [Dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PREGEC), Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), etc.].</p>	<p>Unité du bureau régional chargée du suivi (Unité du bureau régional chargée des programmes) (Unités des bureaux de pays chargées des programmes et du suivi)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>
			<p>3. Renforcement de la collaboration avec les institutions régionales sur les aspects opérationnels de la réponse: préparation, conception du programme, mise en œuvre, ciblage, suivi, exécution, etc.</p>	<p>Unités du bureau régional chargées du suivi et des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes et du suivi)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Renforcement du CILSS en ce qui concerne les mesures d'anticipation, en le positionnant comme dirigeant technique dans ce domaine (analyse, gestion de l'information, coordination des activités des partenaires et des pays).	Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes et du suivi) Unité du bureau régional chargée du suivi	Juin 2026	Non commencé
			5. Appui stratégique au mécanisme régional mis en place pour réaliser un examen approfondi du système de réponse aux crises alimentaires récurrentes au moyen des mécanismes de coordination existants (PREGEC, RPCA, groupes de travail sur les plans nationaux de réponses, Groupe de veille du CILSS et du Club du Sahel, etc.).	Unité du bureau régional chargée des programmes (Unités des bureaux de pays chargées des programmes et du suivi) Unité du bureau régional chargée du suivi (Siège: Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Réseau mondial contre les crises alimentaires)	Juin 2026	En cours

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CH/IPC	Cadre harmonisé/Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
PREGEC	Dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires